

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 2 mars 2009
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 65 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Koraljka Bandack, Françoise Gretillat
MM. Norbert Cavin, Jean-Michel Clerc, Vincent Dozin, Claude Manoli,
Adalbert Martin, Jean-Jacques Pasche, Olivier Paschoud, Sébastien Rod,
Nicolas Rod, Dominique Roulet, François Rousseil, Philippe Sandoz, Philippe
Sordet, Alain Vuithier, Jacky Wanzenried

Absents : MM. Yves Chaperon, Thierry Janz, Olivier Rodieux

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit la modification suivante :

Point 2. bis : nomination d'un membre à la commission de gestion.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président informe que le bureau électoral s'est occupé des votations fédérales et cantonales du 8 février.

Il a participé au concours de ski des sociétés locales avec la Municipalité.

2. bis NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Pour remplacer M. Nicolas Rod, Mme Carol Gay présente, au nom du groupe radical, la candidature de **M. Charles Monod**, qui est élu à l'unanimité.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

MM. Jean-François Borgeaud et Denis Aguet déposent, au nom des Verts et des Socialistes et Indépendants de gauche, une motion concernant le rapprochement de la Municipalité avec la coopérative « Mobility Car Sharing ».

4. PREAVIS MUNICIPAL No 1144/2009 RELATIF AUX TRAVAUX GENERAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA PLACE DES HALLES ET DE LA GRAND-RUE 26, Y COMPRIS RESTAURATION DE LA FRESQUE EXTERIEURE

Au pupitre, **M. René Boillat**, président radical de la commission, lit son rapport.

La commission propose un amendement pour augmenter le poste « Divers et imprévus » à CHF 200'000.- pour permettre d'effectuer d'éventuels travaux non prévisibles avant le démontage des installations techniques.

La discussion est ouverte.

M. Gaston Asper pose deux questions concernant le devis à la page 4 du préavis :

« CFC 242 Production de chaleur, y compris remplacement de vannes-mélangeuses, de vannes d'expansion, etc. ». Il désire savoir s'il s'agit que des vannes, dans ce cas il faudrait supprimer « y compris » et le remplacer par « : » ou s'il y a d'autres éléments sur ce poste.

« CFC 247.3 Récupération d'énergie : ébouage de l'installation de chauffage ». S'il s'agit bien d'ébouage, c'est une annulation de gaspillage et non pas une récupération d'énergie.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : concernant le point 242 il y a des vannes-mélangeuses et aussi des vannes d'expansion à réviser ou respectivement supprimer dans le bâtiment. On peut supprimer le terme « y compris ». Point 247.3 l'ébouage concerne le nettoyage des tuyaux.

M. André Kudelski demande quelle est la situation des loyers par rapport au prix du marché, ceci avant et après les transformations.

M. René Boillat répond que la Municipalité ne peut pas se prononcer actuellement sur une augmentation éventuelle des loyers. Elle va le faire en fin de rentrée des soumissions. Depuis 10 ans, l'état locatif n'a presque pas changé. Il y a eu pour certains appartements une baisse du revenu locatif dû à la location d'un appartement de fonction à un responsable de l'administration communale.

M. André Kudelski signale qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa question, est-ce que les loyers sont plus avantageux que ceux du marché à Lutry ?

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : la position de la Municipalité et du Conseil a été, d'année en année, que les loyers des bâtiments communaux soient raisonnables, bien sûr ce ne sont pas les loyers du marché. La plupart des locataires sont là depuis de nombreuses années, le but n'est pas de rentabiliser l'immeuble à tout prix. Les travaux vont être modulés en fonction des appartements. Après les travaux, on fera une analyse et on examinera l'opportunité pour chaque appartement d'augmenter le loyer ou pas.

M. Bernard Hagin demande si le montant de CHF 200'000.- pour le poste divers et imprévus est le montant total ou s'il faut ajouter les CHF 83'000.- prévus initialement.

M. René Boillat répond que le montant total est de CHF 200'000.-

M. Philippe Mingard s'interroge sur l'opportunité de rétablir la pompe à chaleur pour ce bâtiment.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : la chaufferie du bâtiment se trouve à l'Hôtel de Ville. Le Conseil a décidé au niveau du budget dans les investissements ordinaires de changer la chaudière à gaz. On continue dans la volonté d'introduire le chauffage au gaz dans tout ce quartier.

M. Claude Weber félicite la Municipalité d'avoir décidé de restaurer la fresque. Il désire savoir si l'on connaît déjà le nom du restaurateur.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe qu'il s'agit de l'atelier **Saint Dismas**.

M. Jean-François Borgeaud espère que la Municipalité prouvera qu'elle a du goût pour le choix des couleurs de la peinture des façades.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède au vote de l'amendement qui est accepté avec deux abstentions.

Les conclusions du préavis amendées sont adoptées par le Conseil à l'unanimité à savoir :

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux généraux de rénovation des bâtiments communaux de la place des Halles et de la Grand-Rue 26, y compris restauration de la fresque extérieure, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
2. accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de **Fr. 1'817'000.-** (Fr.117'000.- de plus conformément à l'amendement accepté) ;
3. admettre le mode de financement proposé.
5. **PREAVIS MUNICIPAL No 1143/2009 CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA JAQUE, CREATION D'UN TROTTOIR ET FINALISATION DE LA ZONE 30 KM/H DANS LE PERIMETRE**

Au pupitre, **M. Michel Reigner**, président socialiste de la commission, lit son rapport, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Question de **M. André Kudelski** : qu'en est-il du chemin de la Pépinière, sachant que c'est un des chemins empruntés par les écoliers ?

Mme Aude Savoy répond que le chemin de la Pépinière fait partie du préavis. Il est déjà équipé d'un trottoir. Il fera partie de la zone 30 km/h. Pour renforcer l'effet de modération du trafic, la zone de parcage située actuellement à gauche sera splittée en deux avec un parking alterné gauche-droite.

La discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

1. approuver le projet d'aménagement d'un trottoir au chemin de la Jaque,
2. approuver la mise en place d'une zone 30 km/h dans le périmètre délimité par la route de Belmont, le cheminement de la Jaque et le chemin de la Pépinière,
3. approuver l'installation d'un nouvel éclairage public sur le sentier reliant la route de Belmont au bas du chemin de la Jaque,
4. accorder les crédits nécessaires à ces travaux, soit :

Fr. 468'000.- TTC pour l'aménagement d'un trottoir et l'assainissement de la chaussée au bas du chemin de la Jaque.

Fr. 62'000.- TTC pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le périmètre délimité par la route de Belmont, le cheminement de la Jaque et le chemin de la Pépinière.

Fr. 80'000.- TTC pour l'installation d'un nouvel éclairage public sur le sentier reliant la route de Belmont au bas du chemin de la Jaque.

5. admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL No 1145/2009 CONCERNANT LA RC 769 - ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE DE SAVIGNY ET AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR

Au pupitre, **M. Pascal Chollet**, membre libéral de la commission, lit le rapport, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Rose-Marie Notz au nom du groupe des Verts émet le **vœu** suivant : que la Municipalité étudie la faisabilité d'une passerelle en bois à côté de la glissière sur le côté gauche (comme déjà fait sur la route des Monts de Lavaux) ou trouve une solution par la forêt.

Mme Aude Savoy explique que la possibilité d'étendre le trottoir n'a pas été examinée sous la forme d'une passerelle en bois. La Municipalité avait examiné à l'époque, pour répondre à un premier vœu qui avait été déposé, la création d'un trottoir, le coût était chiffré à CHF 190'000.- Il faut tenir compte du fait que ceci concerne très peu de piétons. La Municipalité est prête à étudier le vœu.

M. Christophe Tribolet demande s'il est prévu de goudronner le parking aménagé actuellement avec des cailloux, situé au nord-est de la parcelle 4311.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : les places de parc situées sur la parcelle communale 4310 ont été aménagées par la Commune pour les utilisateurs de la Salle. Il n'est pas prévu de goudronner ces places de parc.

M. Christophe Tribolet estime judicieux de bénéficier des économies d'échelle pour aménager ces places de parc.

Mme Aude Savoy précise qu'il n'est pas prévu de faire des dépenses pour améliorer ces places.

M. Jean-Pierre Favre demande s'il n'y a pas de limitations de poids pour les camions circulant sur cette route avec une pente de 22%.

Mme Aude Savoy signale qu'il n'y a pas de limitation de tonnage, la route reste soumise à une réglementation cantonale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont acceptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la route de Savigny et d'accorder les crédits nécessaires, soit **fr. 452'000.-** TTC,
2. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un trottoir et d'accorder les crédits nécessaires, soit **fr. 66'000.-** TTC,
3. admettre le mode de financement proposé.

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **519/2009** *Séances du Conseil communal*

Préavis pour la séance du 4 mai 2009

Préavis municipal relatif à la vidange du digesteur de la STEP

Préavis municipal concernant l'agrandissement des vestiaires de la salle de gymnastique du collège du Grand-Pont.

8. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Borgeaud développe la motion concernant le rapprochement de la Municipalité avec la coopérative « Mobility Car Sharing ». Il s'agirait de créer au moins deux places de parking sur le territoire communal, à disposition des habitants membres de la coopérative ou abonnés. La Municipalité devrait déterminer le nombre de places possibles sur la Commune et leur localisation la plus adéquate.

M. Denis Aguet explique que le groupe des socialistes et les Verts ont pris la décision d'appuyer la demande de Mme Muriel Gilbert (séance du 29 septembre 2008) par le dépôt d'une motion. Actuellement 25 résidants de la Commune seraient membres de la coopérative. La Commune se trouve à la limite des critères d'attribution, le nombre des membres étant l'un des critères, le risque existe que la coopérative demande une garantie de déficit pour les premières années d'exploitation, mais le risque est minime.

M. Bernard Hagin propose de consulter d'abord Mobility, car c'est eux qui choisissent les emplacements.

M. Denis Aguet précise que cela a été fait, Mobility est ouverte à la discussion et c'est à la Municipalité de prendre contact.

M. Willy Blondel signale que la semaine prochaine, il a un rendez-vous avec la coopérative. Le secrétaire municipal avait déjà eu un contact avant la fin de l'année passée et un rapport avait été fait. Il existe le risque que la Commune doive donner une garantie de déficit de 12'000.- francs par voiture et par année.

M. Jean-François Borgeaud précise qu'un cautionnement ne serait pas forcément nécessaire pour une voiture, puisqu'il y a déjà 25 membres à Lutry.

M. Gaston Asper souligne que les 12'000.- francs que la Commune devrait assumer par véhicule sont au cas où le véhicule ne fonctionnerait pas du tout pendant toute l'année. Dès qu'il serait utilisé, tout cela viendrait en déduction de ce montant.

La discussion est close.

La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport (2 avis contraires et 5 abstentions)

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. André Kudelski fait une remarque à la Municipalité. Au vu de la situation économique qui se dégrade, il lui semble souhaitable que la Municipalité établisse des priorités au niveau des dépenses et des investissements.

Mme Juliette Goy demande au Conseil si quelqu'un connaît une personne sérieuse qui va en Palestine ou en Israël avec peu de bagages à main, car elle désire confier sa guitare pour l'école des aveugles de Bethléem.

M. Gaston Asper désire savoir si l'on peut avoir des précisions sur la motion concernant la taxe au sac déposée au Grand Conseil.

Mme Aude Savoy répond que la motion a été refusée. Le financement ne sera pas imposé aux communes.

Mme Claude Yechouroun avait déposé une motion concernant le ramassage des déchets végétaux le 5 novembre 2007. Elle souhaiterait que la motion soit traitée avant l'été.

Mme Aude Savoy informe que la Municipalité ne pourra pas donner une réponse avant l'été, vu que la problématique est complexe.

Mme Claude Yechouroun ne voit pas le rapport entre la problématique complexe de la gestion des déchets et la prestation beaucoup plus limitée que l'on pourrait offrir aux citoyens de Lutry.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : ce service a déjà fait l'objet d'un vœu et d'une réponse négative de la part de la Municipalité, ceci représentait plusieurs dizaines de milliers de francs. La position de la Municipalité n'a pas changé. Elle va étudier la problématique de la gestion des déchets dans son ensemble.

M. Jean-François Borgeaud demande quelle est la position de la Municipalité quant au manque de sécurité pour les piétons, surtout les enfants, sur la route du Crochet et la route de Savuit.

M. Lucien Chamorel répond que ce dossier est sur la table de la Municipalité, et il espère pouvoir donner une réponse dans le courant de l'année.

M. Denis Aguet s'inquiète que selon ce qui a été affiché au pilier public, quatre arbres vont être abattus et remplacés uniquement par trois autres.

Mme Aude Savoy explique qu'un arbre a versé suite à un coup de vent. Les trois autres présentent un certain danger. Ils seront remplacés par quatre arbres.

La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h18.

La prochaine séance est fixée au 4 mai 2009 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini